



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le **29 MAI 2015**

académie
Lille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

le Recteur de l'académie de Lille

à

Madame Karine BOULONNE
secrétaire académique du SNES-FSU

objet : rémunération et organisation examens

En réponse à votre courrier du 15 mai relatif à la rémunération et à l'organisation des examens, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :

secrétariat général
bureau du dialogue social
et des instances (BDSI)

affaire suivie par :

Stéphanie Genève
03 20 15 63 08
dialoguesocial@ac-lille.fr
stephanie.geneve@ac-lille.fr

L'indemnisation pour le baccalauréat découle de l'application de l'arrêté du 13 avril 2012 qui fixe en particulier le taux horaire de rémunération des épreuves orales à 9,60 €. L'examineur est payé en fonction de la durée exacte de chaque interrogation et en fonction du nombre de candidats. Cette rémunération ne court pas à partir de l'heure de convocation de l'examineur et ne prend pas en compte le temps d'attente entre deux candidats.

S'agissant des situations individuelles signalées a interrogé, à la date du 7 juillet 2014, six candidats sur une durée de deux heures, ce qui a donné lieu à une rémunération de 19,20 € (soit 9,60 € de l'heure). a effectivement corrigé une copie lors de la session de septembre 2014. Le mandatement sera effectué sur la paye de juin, soit 5 €. Enfin, les interrogations orales de quatre élèves par ont fait l'objet d'un mandatement de 12,80 € qui apparaîtra sur la paye de juin.

Quant aux épreuves anticipées du baccalauréat, l'envoi des descriptifs pour les épreuves orales de français sera effectué le vendredi 5 juin pour une lecture programmée le 12 juin, soit une semaine après pour prendre en compte les transmissions tardives. Par ailleurs, le travail de tri des descriptifs est autant à la charge de l'établissement d'origine que celui du centre d'oral.

Enfin, en ce qui concerne l'épreuve d'histoire-géographie au diplôme national du brevet (DNB), je vous confirme que chaque correcteur prendra en charge, comme en 2014, 45 copies. La correction aura lieu le 29 juin et, si nécessaire, le 30 juin jusqu'à 11 heures.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'académie
Jean-Jacques POLLET

Catherine VIEILLARD